



# COURS

---

# GERMAIN

*Enseignement & coaching*

*S'élever par soi-même*

**\* Livret des prestations \***

**CONDITIONS GÉNÉRALES  
DE FOURNITURE DE SERVICES**

**Dates de validité :  
Du 1 Août 2018 au 31 Juillet 2019**

*~ coursgermain.fr ~*

## SOMMAIRE

---

▪ <b>Offre de cours particuliers</b>	PAGE 04
▪ <b>Horaires et zones d'intervention</b>	PAGE 05
▪ <b>Tarifs et règlement des cours</b>	PAGE 06
▪ <b>Réduction fiscale</b>	PAGE 08
▪ <b>Souscription et arrêt des cours</b>	PAGE 11
▪ <b>Organisation de l'heure de cours</b>	PAGE 14
▪ <b>Professeur indépendant</b>	PAGE 16
▪ <b>Contact</b>	PAGE 17
▪ <b>Cours Germain</b>	PAGE 18

# OFFRE DE COURS PARTICULIERS

---

## Matières enseignées et niveaux

- ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Français - Lettres - Philosophie (cp à la Terminale)

Mathématiques (cp à la Première)

Histoire-Géo - Sciences économiques et sociales - Droit

(cp à la Terminale)

Suivi : Anglais - Sciences

- CONCOURS (administratif, santé, commerce, science politique)

Culture générale (cours, méthode de la dissertation - commentaire - notes)

Synthèse (méthode de l'épreuve de dossier, contraction de texte)

Oraux (méthode de l'exposé, entretien avec le jury)

Suivi : Droit - Économie

# HORAIRES ET ZONES D'INTERVENTION

---

## HORAIRES DES COURS

<i>Période de classes</i>	08H00 / 22H00 du Lundi au Dimanche
<i>Vacances scolaires</i>	08H00 / 20H00 du Lundi au Vendredi

*Fermeture* : jours fériés, mois d'août.

## Zones d'intervention

- Paris et communes limitrophes / villes des Hauts-de-Seine

*Pour tous horaires (75 . 92 . Communes limitrophes)*

- Communes d'Île de France

*Pour les cours en matinée, début d'après-midi. (78 . 91 . 93 . 94 . 95)*

# TARIFS ET RÈGLEMENT DES COURS

---

## TARFS HORAIRES

	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	CONCOURS
Tarif horaire TTC	36€	40€	44€	44€
Frais de dossier, déplacement	+0€	+0€	+0€	+0€
Charges patronales, fiscales	+0€	+0€	+0€	+0€
Tarif horaire total TTC	36€	40€	44€	44€

### Premier cours libre et gratuit

Le premier cours est offert et reste libre de tout engagement. A son issue l'enseignant proposera une première voie de progression pour l'élève.

### Tarification en prestation de service

Les enseignements étant proposés en prestations de services, ils sont libres de toutes autres charges fiscales, sociales ou patronales (contrairement aux enseignants salariés par les particuliers).

Les cours sont facturés à la minute selon le temps d'enseignement réellement effectué.

## Cours en duo

Vous pouvez bénéficier d'une baisse du coût de ces prestations en organisant de cours en duo, par exemple en réunissant deux élèves d'une même classe.

	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	SUPÉRIEUR
<i>Tarifs Cours en duo</i>	40,00 €	44,00 €	48,00 €	48,00 €

## Modes de règlement

- Virement bancaire (*à l'ordre ou sur le compte du professeur indépendant*)
- CESU « préfinancé » par les comités d'entreprise

Les règlements en espèces ne peuvent être acceptés.

Le CESAU « déclaratif » est un moyen de paiement de travail salarié. Il ne peut donc servir de règlement pour le paiement de prestataires de service.

Le retard ou l'absence de règlement des cours entraîne la suspension des prestations et peut conduire à l'ouverture de procédure devant des juridictions. (*ressort de la Cour d'Appel de Paris*)

# RÉDUCTION FISCALE

---

## Avantage fiscal

Les prestations de services à la personne bénéficient d'un avantage fiscal correspondant à 50% de la valeur des sommes dépensées. Il est soumis à un plafond annuel de dépenses. Son remboursement est percevable :

- *Pour les foyers imposables*, sous forme de réduction de l'IR sur leur avis d'imposition (à la ligne "emploi de salarié à domicile").
- *Pour les foyers non imposables*, sur demande adressée au Trésor Public au titre d'un crédit d'impôt.

Par suite, le coût effectif des prestations est en réalité de moitié par rapport au prix payé.

	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	SUPÉRIEUR
<i>Tarif horaire total</i>	36€	40€	44€	44€
<i>Avantage fiscal (-50%)</i>	-18€	-20€	-22€	-22€
<i>Coût horaire réel</i>	18€	20€	22€	22€



L'agence est détentrice de l'agrément préfectoral « Entreprise de service à la personne » permettant le bénéfice de ces réductions d'impôt.



### **Documents fiscaux**

Un document comptable, le Relevé annuel des prestations, est adressé à chaque client à l'issue des prestations. Il récapitule les services payés lors de l'exercice et sert de justificatif aux services fiscaux pour les demandes de réduction ou de crédit d'impôt.

### **Avantages concurrentiels**

- Avantage sur les prix

Les tarifs présentés suivent ceux demandés par les agences réputées de cours particuliers, sans frais de dossier à payer ni de déplacement, et sans obligation d'acheter un nombre déterminé de cours.

*Offre des agences : Collège de 40 à 45€, Lycée de 44 à 50€, frais de dossier de 50 à 70€, facturation des déplacements +2/3€, obligation d'achat d'un minimum de 10H de cours.*

- Avantages sur le service rendu

Les cours sont réalisés par un enseignant de métier, professeur indépendant, titulaire de master de 3ème cycle universitaire et disposant d'expériences de plusieurs années en établissements scolaires.

*Offre des agences : 80% des enseignants sont des étudiants de master, sans expérience de classe. Seule une minorité d'entre eux se destine aux carrières de l'enseignement.*

# SOUSCRIPTION ET ARRÊT DES COURS

---

## Déroulement de l'enseignement

### 1. Rencontre, Offre & Devis

L'enseignement débute par une première rencontre téléphonique et l'analyse des besoins exprimés.

Après présentation de nos services et acceptation de notre offre, un devis est envoyé et une date de premier cours fixée selon les disponibilités de l'élève et du professeur.

Ce premier cours est gratuit et sans engagement.

### 2. Premiers cours, Stratégie éducative

L'enseignement débute. Lors de ces premiers cours, une stratégie éducative est mise en place par le professeur indépendant au regard des réussites de l'élève et de ses difficultés.

### 3. Enseignements, Bilan, Évolution

Lors de la dernière semaine du mois en cours, un bilan pédagogique est dressé de vive voix ou par téléphone par l'enseignant. Il fixe les réussites et les nouveaux objectifs du mois à venir.

#### **4. Facturation, Paiement**

Tous les 1ers lundis du mois, un avis de facturation pour le mois écoulé est adressé. Il est à acquitter dans les 15 jours par les moyens de paiement de son choix. À réception, une facture définitive est envoyée.

#### **Arrêt et annulation de cours**

- Arrêt des cours

Les cours prennent fin à tout instant par simple communication de sa décision au professeur indépendant. Cette fin de cours peut aussi avoir lieu à l'échéance d'une date préalablement définie.

Cette décision est libre et n'entraîne le paiement d'aucun frais supplémentaire. L'usage, sans caractère obligatoire, est d'informer l'enseignant de cette interruption un mois à l'avance.

Le Relevé annuel des prestations est envoyé est envoyé à l'issu du dernier cours.

- Annulation de cours

L'annulation d'un cours ne peut être qu'exceptionnelle. Elle doit être communiquée 48H à l'avance et donner lieu à un cours de rattrapage dans la semaine. Sans cette information préalable, et en cas de déplacement du professeur, une indemnité compensatrice de déplacement est facturée représentant un quart de la valeur du cours.

## **Poursuite et suivi sur le long terme**

Après interruption, une nouvelle collaboration peut reprendre les années suivantes en cas d'affaiblissement des résultats ou de l'arrivée de nouveaux objectifs de l'élève. Les reprises d'enseignement s'étendant sur plusieurs années sont fréquentes.

# ORGANISATION DE L'HEURE DE COURS

---

## Déroulement de l'heure

L'heure de cours est classiquement divisée en 4 grands temps d'enseignement aux proportions variables.

### *Début de séance*

Présentation de l'heure de cours.

Contrôle et correction du travail à faire.

### *1<sup>ère</sup> partie*

Reprise des cours en classe, explication - mémorisation – récitation.

Avancée du travail donné en classe.

### *2<sup>nde</sup> partie*

Consignes et exercices spécifiques.

Point méthodologique sur les techniques d'apprentissage.

Préparation aux épreuves finales.

### *Fin de séance*

Bilan du cours.

Homeworks in english.

## **Fournitures**

- Les élèves doivent disposer du matériel de classe habituel et apporter lors des enseignements l'ensemble de leurs cours, classeurs, devoirs et manuels dans les matières étudiées.

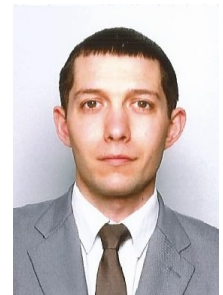
Ils doivent disposer d'un cahier d'étude réservé pour ces heures et venir avec leur agenda.

## PROFESSEUR INDÉPENDANT

---

### Mr De Leusse

• *Après une série S et un premier cycle d'études en Sciences humaines (Economie / Droit), Jérôme De Leusse a suivi les cursus universitaires de l'enseignement en obtenant une licence puis un master II d'Enseignement (Didactique du Français et des Mathématiques / Institut Catholique de Paris). Après une année doctorale, il a enseigné en collège avant d'avoir la responsabilité de classes de lycée durant plusieurs années. Spécialisé par ses mémoires de recherche sur la Culture, il a aussi été développeur de projets culturels. Il enseigne l'étude et la progression personnelle en cours particuliers depuis 2009.*





## CONTACT

---



9 rue René Bazin  
75016 Paris

### **Message**

Courriel : [secretariat@coursgermain.fr](mailto:secretariat@coursgermain.fr)

### **Appel téléphonique**

Accueil / professeur : 06 20 44 95 75

### **Site internet**

~ [coursgermain.fr](http://coursgermain.fr) ~



9 rue René Bazin  
75016 Paris

~ cabinet libéral d'enseignement et de coaching ~

\*

professeur indépendant, *Jérôme DE LEUSSE*

- Siren : 487 703 571
- Statuts : entreprise individuelle
- Régime de TVA : franchise (microentreprise)
- Siren / Siret : 487 703 571 - 00017

## • Droits d'auteur

L'ensemble des textes, logos et images présentés demeure la propriété de leurs auteurs et rédacteurs.

- Éditeur : Cours Germain, 9 rue R. Bazin, 75016 Paris
- Rédacteur et auteur : J. De Leusse

- **Agrément SAP**

L'agence dispose de l'agrément simple préfectoral " Entreprise de Service à la personne" pour l'ensemble de ses prestations à domicile. Il donne droit à un abattement d'impôt sur le revenu d'un montant égal à 50% de dépenses engagées.

- N° d'agrément simple : SAP487703571

- **Hébergement du site**

One and One, 7 place de la Gare, 57201 Sarreguemines

- **Respect de la vie privée**

Les données à caractère personnel recueillies par l'agence et ses professeurs indépendants ne sont transmises à aucun tiers.

Conformément à la législation en vigueur (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel vous concernant.

*Fait à Paris le 1 août 2018*

De  